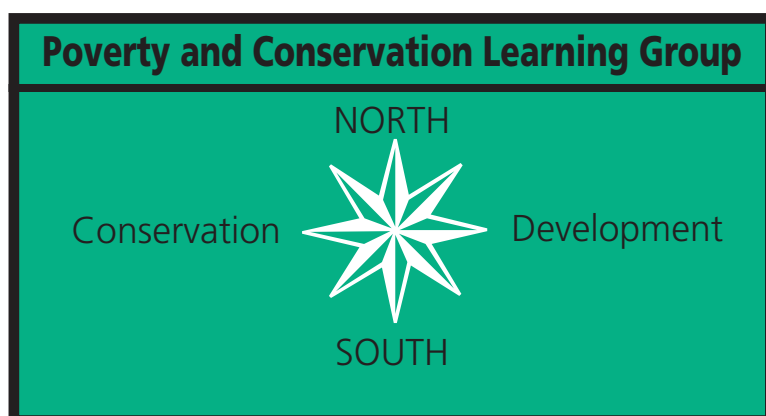


Liens entre pauvreté et conservation – Cadre conceptuel

DILYS ROE et
JOANNA ELLIOTT

Novembre 2005



Liens entre pauvreté et conservation – Cadre conceptuel

DILYS ROE et JOANNA ELLIOTT

Novembre 2005

1. Introduction

LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ est l'un des impératifs internationaux du nouveau millénaire¹ – un impératif mis en exergue par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Sommet mondial 2002 sur le développement durable et, tout récemment, le Sommet mondial de l'ONU de 2005. Les ambitions de réduction de la pauvreté qui ont été exprimées, si elles se contentent bien souvent de réitérer des objectifs de développement ayant été fixés (et manqués) au cours des 30 dernières années, sont inhabituelles en ce sens qu'elles soulèvent désormais un niveau d'engagement international sans précédent. En conséquence, tous les secteurs de la société sont instamment priés de contribuer à leur réalisation. Les agences de conservation se trouvent parmi les nombreux organismes qui se battent pour déterminer comment leurs travaux pourraient cadrer dans cet effort international – et vont jusqu'à se demander si ce serait une bonne chose.

Dans le même temps, un second défi confronte la communauté internationale. La perte de biodiversité se poursuit à une cadence sans précédent. Cette perte s'applique aux différentes espèces, aux habitats et aux écosystèmes. Le rapport de *l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire* publié récemment fournit la preuve que les services d'origine écosystémique qui sous-tendent toutes les formes de vie sur terre sont dans un état déplorable. Parallèlement aux OMD, des objectifs internationaux ont aussi été fixés pour réduire sensiblement la perte de biodiversité d'ici 2010.

Moins reconnus – ou moins bien compris – sont les *liens critiques entre ces deux défis*. La perte de biodiversité a des implications vitales pour la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et vice versa. Une récente analyse par le PEP (Poverty Environment Partnership)²

a découvert que les actifs environnementaux comptent pour 26 pour cent de la richesse des pays à faible revenu – contre 2 pour cent seulement pour les pays de l'OCDE.³ Le tout dernier rapport *World Resources 2005* souligne le rôle que les écosystèmes peuvent jouer comme tremplin pour sortir de la pauvreté. Pourtant, rares sont les agences de développement (gouvernements, bailleurs et ONG) qui font figurer la biodiversité dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Tout comme la communauté du développement prie instamment les organismes de conservation de tenir compte des questions liées à la pauvreté, la communauté de la conservation est de plus en plus perturbée par le manque d'attention accordée à la biodiversité (et à l'environnement en général) au sein de nombreuses agences de développement.

L'un des problèmes réside dans le manque de consensus sur la nature et la portée des liens entre la conservation de la biodiversité et la pauvreté (et par conséquent les opportunités manquées pour identifier des causes communes et des solutions concertées à ces deux problèmes). Un autre tient au fait qu'on comprend mal comment aborder ces liens – pratiques « les moins pires » et avis sur ce que devrait être les véritables priorités. Bien des choses dépendent de l'aptitude à identifier et à interpréter ces liens correctement. Le volume croissant de littérature et les débats publics autour de cette problématique soulignent à quel point les liens entre la pauvreté et la conservation sont complexes et spécifiques au contexte et la très haute subjectivité de leur interprétation.

Le cadre conceptuel énoncé ici offre une façon de comprendre les liens entre pauvreté et conservation. Il s'inspire de notre récent examen de la littérature officielle et officieuse et du processus de consultation des

1 Au même titre que la sécurité mondiale et la lutte contre le terrorisme – laquelle, pour beaucoup, est liée à la réduction de la pauvreté.

2 Le PEP est un réseau informel de bailleurs, de banques de développement et d'agences de l'ONU.

3 Pearce, DW (2005). *The Critical Role of Environmental*

Improvement in Poverty Reduction. Rapport préparé pour le Poverty Environment Partnership.

4 WRI (2005) *World Resources 2005: The Wealth of the Poor – Managing Ecosystems to Fight Poverty*. World Resources Institute, Washington DC.

parties prenantes qui a débouché sur l'établissement du nouveau Groupe d'apprentissage sur la pauvreté et la conservation, ainsi que sur nos propres travaux parallèles. Il est prévu de l'étoffer et de le réviser, en particulier pour ce qui concerne les réactions des participants au nouveau Groupe d'apprentissage. Le cadre conceptuel entend :

- Recenser les questions et les hypothèses pivots pour les discussions actuelles sur les liens entre pauvreté et conservation.
- Clarifier les sources des différences d'opinion et d'approche chez les praticiens du développement et de la conservation.
- Identifier des réponses aux questions clés qui soient basées sur les preuves et voir dans quelle mesure ces réponses sont tributaires du site concerné.

2. Pauvreté et conservation – Définitions et portée

2.1 Qu'entend-on par "pauvreté" ?

Lorsque les agences internationales parlent des "pauvres", elles font généralement référence aux 1,2 milliard d'humains définis comme étant chroniquement pauvres sur la base d'un niveau de revenu inférieur à un dollar par jour. Ce chiffre, fixé par la Banque mondiale, entend représenter le montant minimal requis pour qu'une personne puisse satisfaire à ses besoins physiques quotidiens. Ce chiffre monétaire est un indicateur grossier – mais facile à mesurer – de la pauvreté et il sert actuellement de référence pour définir la portée de l'Objectif du Millénaire pour le Développement No. 1 qui a pour but de "réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté". Toutefois, il s'agit là d'un instrument très approximatif pour mesurer un phénomène complexe. De surcroît, les perceptions des gens en matière de pauvreté tendent à changer avec l'enrichissement du pays : à ce titre, la définition de la pauvreté dépendra toujours de l'idée que s'en fait la population d'une société donnée à un moment précis.⁵ *L'inégalité* peut être une mesure de bien-être tout aussi significative que les niveaux absolus de pauvreté.⁶

Dans son *Rapport sur le développement du monde* de 1980, la Banque mondiale décrivait la pauvreté comme "une condition de vie si limitée par la malnutrition, l'analphabétisme et la maladie qu'elle se situe au-dessous de toute définition raisonnable de ce qu'un être humain peut accepter." Une hausse des revenus pourrait contribuer à lutter contre cet état mais ce n'est pas la

- Commencer à mettre en évidence des manques de connaissances et de preuves et des priorités de recherche pour l'avenir.
- Informer le processus d'identification de politique prioritaire et les réponses institutionnelles.

Le Groupe d'apprentissage sur la pauvreté et la conservation donne l'occasion de faire un tri méthodique entre les divergences d'opinion afin d'identifier là où il existe un terrain d'entente (pour ensuite préconiser une action), là où il y a un désaccord (pour ensuite trouver des tribunes propices au débat) et là où il existe un manque de connaissances (pour ensuite identifier les recherches requises) et soutenir les activités d'apprentissage ultérieures.

seule façon d'y parvenir. La pauvreté pourrait aussi être soulagée en donnant aux pauvres libre accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et l'assainissement, etc. ou en consolidant la base d'actifs à leur disposition, y compris les actifs environnementaux, de façon à ce que ceux-ci puissent appuyer les moyens de subsistance et la croissance économique.⁷ Les définitions plus récentes ont donc transcendé l'accent qui était jusqu'alors placé sur le revenu. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE considère que la pauvreté comporte cinq dimensions clés :⁸

- Les capacités économiques (revenu, moyens de subsistance, travail décent) ;
- Les capacités humaines (santé, éducation) ;
- Les capacités politiques (moyens d'action, droits, possibilité de se faire entendre) ;
- Les capacités socioculturelles (statut, dignité) ;
- Les capacités défensives (insécurité, risque, vulnérabilité).

Tout en soutenant cette perspective multidimensionnelle, nous reconnaissons que, pour la plupart des agences et des objectifs officiels (qu'ils soient nationaux ou internationaux), les dimensions financières sont toujours considérées comme l'élément le plus important et, dans toute la mesure du possible, nous tiendrons compte de ce facteur dominant. Nous reconnaissons également que la terminologie de la pauvreté fait couler beaucoup d'encre. Beaucoup de peuples autochtones, bien qu'ils soient souvent caractérisés par bon nombre des

5 "Poverty and health" sur http://www.studentbmj.com/back_issues/0601/education/180.html consulté le 1.08.05

6 Angelsen et Wunder (2003) *Exploring the Forest-Poverty Link: Key Concepts, Issues and Research Implications*. CIFOR, Djakarta.

7 Pearce (2005) *op cit.*

8 CAD de l'OCDE (2001) *Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté* Organisation pour la coopération et le développement économiques, Comité d'aide au développement, Paris.

conditions énoncées plus haut, réfutent la classification de “pauvres” car ils se considèrent riches en termes de ressources naturelles et d’actifs culturels.⁹ En revanche, nombre de paysans ayant beaucoup de terres se considèrent pauvres en raison de la précarité de leurs droits fonciers et de leur manque d’accès aux processus de planification et de justice. Comme on peut le voir, il existe de nombreuses catégories de pauvres et de nombreux degrés de pauvreté. Toute intervention devrait donc être spécifique quant aux groupes particuliers de pauvres auxquels elle s’adresse.

2.2 Qu’entend-on par “conservation” ?

Le groupe d’apprentissage sur la pauvreté et la conservation se concentre sur la conservation de la biodiversité (en comprenant la biodiversité sur la base de la définition qu’en fait la CDB, à savoir la “*variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes*”). Tout comme dans le cas du terme “pauvreté”, il n’y a pas de définition universelle unique de la conservation ou de ce qu’elle implique. La conservation peut vouloir dire une approche en matière d’occupation foncière, un objectif politique, un ensemble de valeurs ou une approche envers la gestion de la biodiversité. Au sens large, la conservation peut

vouloir dire la gestion à long terme des ressources naturelles renouvelables. Toutefois, le terme est devenu associé aux activités des principales ONG internationales et généralement il est synonyme de protection ou de préservation d’une gamme désignée d’espèces et d’habitats, bien souvent menacés, plutôt que de gestion des ressources au sens large.

Les priorités de conservation locale ont de fortes chances d’être très différentes des concepts internationaux, pour se concentrer sur les valeurs à impact immédiat de la biodiversité et sur ses associations culturelles. La distinction qui est faite entre apprivoisé et sauvage, une notion cruciale dans la conservation occidentale, a moins de sens pour beaucoup de communautés rurales qui exploitent des jardins dans la forêt ou qui récoltent des aliments sur une très grande superficie. Le tableau ci-dessous illustre certaines des différences entre les perceptions internationales et locales de la biodiversité – et donc dans les approches en matière de conservation. Au sein du Groupe d’apprentissage, nous cherchons à encourager une expression claire des valeurs dans le processus de discussion des liens entre pauvreté et conservation. Nous reconnaissons qu’il existe des priorités différentes et qu’il sera nécessaire d’explorer des compromis et des synergies possibles entre ces différentes valeurs.

Contrastes entre les perceptions et les priorités internationales et locales en matière de biodiversité¹⁰

<i>Perceptions internationales</i>	<i>Perceptions locales</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les notions d’utilisation indirecte (services environnementaux) et les notions hors utilisation (options et legs) sont des préoccupations primordiales par ex. les préoccupations ayant trait aux menaces qui pèsent sur les espèces en voie de disparition telles que les tigres, les pandas et les rhinocéros. • Idéal de conservation, avec ou sans utilisation durable, souvent associé à une notion « d’état sauvage ». • Les avantages et les priorités concernant la gestion de la biodiversité sont partagés par le genre humain • Les espèces endémiques (qui n’existent que localement) ou les autres espèces rares ont beaucoup de valeur • Accent mis sur les génotypes (information génétique) • Diversité des espèces sauvages et diversité agricole traitées séparément • Accent mis sur la biodiversité des zones protégées et de l’habitat sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs immédiates et valeurs d’utilisation (dans la mesure où elles fournissent une variété d’aliments ou autres usages), au moins aussi importantes que les avantages liés à l’utilisation indirecte ou hors utilisation et les avantages liés à l’utilisation indirecte sont axés sur la fourniture de services à l’écosystème local. • Idéal d’utilisation durable, avec ou sans avantages pour la conservation • Les valeurs de la biodiversité ont des liens immédiats avec le sentiment d’appartenance des populations d’un point de vue spatial et culturel et les groupes spécifiques ont des priorités très précises • Les espèces en voie de disparition à l’échelle mondiale ne sont pas nécessairement plus importantes que les autres espèces • Accent mis sur les phénotypes (qualités observables) • Pas de frontières nettes entre la biodiversité sauvage et la biodiversité agricole • Accent mis sur la biodiversité dans les paysages polyvalents

⁹ Dans le contexte des liens entre la pauvreté et la conservation, cependant, si elles ne se considèrent pas nécessairement comme pauvres à l’heure actuelle, certaines populations autochtones estiment que les activités de conservation pourraient bien les

contraindre à la pauvreté (A. Argumedo (Indigenous Peoples’ Biodiversity Network), comm. perso., 16.06.05.

¹⁰ Adapté de Vermeulen et Koziell (2002) *Integrating Global and Local Values – A Review of Biodiversity Assessment*, IIED, Londres.

3. Différents types de liens

L'hypothèse selon laquelle la pauvreté et la conservation de la biodiversité sont liées n'a rien de nouveau. Dès le début des années quarante, il était de plus en plus reconnu que la conservation offrait des opportunités génératrices de revenus (commerce, tourisme) susceptibles de contribuer au développement économique local des pays pauvres.¹¹ La Stratégie mondiale de la conservation en 1980 fut la première à exprimer le lien entre la conservation et le développement, alors que le Sommet de la terre en 1992 proposait le concept de "triple bilan" en matière de développement durable qui englobait la durabilité écologique, sociale et économique. Toutefois, le vocabulaire lié à la pauvreté que l'on retrouve dans les gros titres de la littérature sur la conservation est un phénomène récent¹² et il est lié à la priorité que les agences de développement ont donné à la réduction de la pauvreté (qui semble souvent dépasser la priorité accordée au développement durable) depuis la fin des années quatre-vingt-dix.¹³

A un certain niveau, la nature des liens entre la pauvreté et la conservation de la biodiversité est évidente. Nous constatons qu'en essayant de comprendre les liens entre la conservation et la pauvreté, il est important de se rappeler que nous avons besoin de réfléchir aussi bien aux liens négatifs qu'aux liens positifs, par exemple :

Liens positifs :

- L'effet que les activités de conservation peuvent avoir soit directement soit indirectement sur la réduction de la pauvreté au niveau local ou national – par ex. les opportunités de revenus (emplois, commerce, entreprise), les filets de sécurité pour les très pauvres qui ne sont pas à même de participer à l'acquisition de revenus, l'accès optimisé aux ressources naturelles (pour l'alimentation, la santé, la construction d'abri), la sauvegarde des droits traditionnels et des valeurs culturelles, les services d'origine écosystémique (propreté de l'air et de l'eau, fertilité du sol) et parfois leur négoce, ce qui attire des dons ou des investissements internationaux à des fins de conservation (et représente des milliards de dollars U.S. chaque année d'après les organismes de conservation).
- L'effet que les activités de réduction de la pauvreté peuvent avoir sur la conservation – par ex. en soulageant la dépendance directe à l'égard

des ressources naturelles à des fins de subsistance, par l'urbanisation qui réduit les pressions sur les ressources naturelles, par l'offre d'incitations pour la conservation des espèces "utiles" comme les plantes médicinales, les cultures vivrières, par la création d'une base économique pour des investissements du secteur privé dans des produits environnementaux, y compris la conservation.

Liens négatifs :

- Les effets que les activités de conservation peuvent avoir, directement ou indirectement, sur la création ou l'aggravation de la pauvreté. Y compris l'accès réduit aux terres, les coûts d'occasion perdue que présentent les interdictions qui frappent certains usages des ressources, les coûts de relocalisation en cas de départ des aires protégées, la perte des valeurs culturelles et traditionnelles, etc.
- Les effets que les efforts de réduction de la pauvreté peuvent avoir sur la perte de biodiversité – par ex. défrichage pour le développement agricole ; exploitation forestière non durable ; immigration locale à la recherche de bénéfices offerts par la conservation. Mais aussi simplement de façon passive – par ex. la conservation de la biodiversité a été dissociée du développement par bon nombre d'organismes bailleurs et sa perte continue est jugée n'avoir qu'un impact marginal à court terme sur les pauvres ; la biodiversité est devenue un concept normatif, que les parties prenantes du développement ne définissent plus qu'en fonction des besoins des amoureux des animaux dans l'hémisphère nord.

Nous trouvons aussi qu'il est utile de faire une distinction entre trois types de relations sous la bannière générale des liens entre pauvreté et conservation :

1. La relation *biodiversité – populations pauvres* – en quoi les populations pauvres influencent-elles et sont-elles influencées par la présence de biodiversité ou sa dégradation ;
2. La relation *conservation – populations pauvres* – l'impact que les activités de conservation peuvent avoir sur les pauvres qui vivent

11 Adams, WM (2004) *Against Extinction* Earthscan, Londres.

12 Néanmoins les PICD font souvent référence à la réduction de la pauvreté comme l'un des éléments de leur objectif de développement (voir par exemple Robinson et Redford (2004) "Jack of All Trades, Master of None: Inherent Contradictions Among ICD Approaches" in McShane et Wells *Getting Biodiversity Projects to Work* Columbia University Press). Il y a aussi beaucoup de similitude entre la notion de "moyens de subsistance durables" promue en 1992 par Chambers et Conway et largement adoptée par le DFID et par d'autres à la fin des années

quatre-vingt-dix et le concept pluridimensionnel de pauvreté exprimé dans les lignes directrices du CAD.

13 Voir, par exemple, les Objectifs de développement international de l'OCDE de 1997, le Livret blanc publié par le ministère britannique de la Coopération internationale en 1997 *Eliminating World Poverty*, le lancement par la Banque mondiale du Cadre de développement intégré et des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté en 1999 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement de 2000.

localement et le rôle que les pauvres peuvent jouer pour soutenir ou au contraire entraver les initiatives de conservation ;

3. La relation biodiversité – réduction de la pauvreté – la contribution que la biodiversité

peut faire aux *efforts de réduction de la pauvreté* et le rôle que les initiatives de réduction de la pauvreté peuvent jouer pour conserver ou au contraire dégrader la biodiversité.

4. Que savons-nous sur les liens entre la conservation et la pauvreté ? Relations acceptées, relations contestées

Pour chaque type de relation identifié plus haut, il existe une série d'hypothèses qui sous-tendent les différences dans la manière dont sont perçues les liens entre conservation et pauvreté. Ci-dessous, nous analysons certaines des hypothèses les plus répandues pour chaque type de relation, en décortiquant les arguments clés et l'état actuel de preuve pour en tirer des conclusions quant à la solidité de chaque hypothèse.

4.1 La biodiversité et les pauvres

Hypothèse 1 : il existe un chevauchement géographique entre la biodiversité et la pauvreté

D'un point de vue global, cette hypothèse est correcte. Les pays les plus pauvres du monde se trouvent dans l'hémisphère sud et c'est aussi dans l'hémisphère sud que se trouve la majeure partie de la biodiversité mondiale. Le chevauchement géographique est toutefois moins précis lorsqu'on s'écarte de la catégorisation générale "sud-nord". Toute liste des "pays les plus pauvres" variera suivant que la pauvreté est définie au niveau national (par ex. PIB par habitant dans le Rapport sur le développement du monde ; critères de qualité de vie selon le Rapport sur le développement humain ; ou désignation comme "Pays moins avancé"). Toutefois, dans toutes ces listes, ce sont les pays africains qui dominent. Or, les pays dits « méga-divers » (Like Minded Megadiverse Countries – LMMC) qui regroupent 60 à 70 % de toute la biodiversité ne comprennent que quatre pays d'Afrique (la RDC, le Kenya, Madagascar et l'Afrique du Sud) ainsi que huit pays d'Amérique latine (Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Equateur, Mexique, Pérou et Venezuela) et cinq pays d'Asie (Chine, Inde,¹⁴ Indonésie, Malaisie, Philippines). Les Etats-Unis et l'Australie sont aussi des pays présentant une "méga-diversité". De toute évidence, il n'existe pas de relation linéaire simple entre les zones de haute biodiversité et la pauvreté élevée.¹⁵

Il existe aussi des différences géographiques notables dans les niveaux de pauvreté et la dominance de la biodiversité d'un pays. Un "fait" qui est souvent martelé est que la majorité des "pauvres" vivent en zones rurales

– où se trouve l'essentiel de la biodiversité. C'est peut-être vrai si "les pauvres" sont mesurés en termes monétaires, mais compte tenu de la différence massive dans les frais de subsistance en milieu rural et en milieu urbain, cela n'a plus guère de sens lorsqu'on tente de déterminer où vivent les pauvres. Le terme "rural" est aussi un terme extrêmement général qui regroupe à la fois des zones ayant une biodiversité riche et des zones ayant une biodiversité pauvre. La question de savoir si ces zones coïncident ou non avec l'endroit où vivent les pauvres dépend des accords fonciers, des régimes de propriété commune, etc. Quoi qu'il en soit, ce qui est vrai est qu'il existe un chevauchement notable entre les territoires autochtones et des "points chauds" de la biodiversité ou d'autres zones prioritaires définies par des organisations internationales de conservation.

La relation géographique entre la perte de biodiversité et les pauvres n'est pas non plus simple à cerner. Il est vrai qu'actuellement l'essentiel de la dégradation de la biodiversité se produit dans les pays en développement – mais les pays développés ont déjà perdu la majeure partie de leur biodiversité. Il n'existe pas non plus d'indicateur universel des pertes de biodiversité qui permettrait de mesurer les performances des différents pays. Parmi les mesures les plus répandues, on peut citer le nombre d'espèces menacées et le taux de conversion foncière ou de défrichement des forêts. Dans ce dernier cas, il existe une certaine corrélation entre les taux de conversion plus élevés et les pays plus pauvres – 7 sur 10 des pays ayant affiché les taux les plus élevés de déboisement entre 1990 et 2000 sont africains (les trois autres sont le Salvador, Haïti et le Nicaragua). Toutefois, ce chevauchement géographique ne signifie pas pour autant un lien systématique de cause à effet (voir l'hypothèse 3).

Conclusion – Au niveau mondial, il y a un chevauchement géographique entre la biodiversité et les pauvres mais il devient moins prononcé avec le morcellement du "Sud". Au niveau national et sous-national, il peut arriver que les deux coïncident mais les facteurs de gouvernance sont généralement plus importants que la géographie pour déterminer où

14 Si les pays pauvres sont identifiés suivant leur nombre absolu de pauvres (la pauvreté est alors mesurée comme étant un niveau de revenu de moins de \$1/jour), seuls deux pays – la Chine et l'Inde – comptent pour plus de la moitié du chiffre estimatif de 1,2 milliard de pauvres.

15 Voir Brackett, D et al (2004), *Biodiversity and Human Livelihoods*

– *The State of the Planet in 2004* UN Millennium Project Taskforce on Environmental Sustainability, PNUD, New York. (<http://www.unmillenniumproject.org/documents/TF6%20IP1%20Biodiversity.pdf>) qui tente d'établir un lien entre le bien-être écosystémique et le bien-être des humains.

prévaut la biodiversité, où vivent les pauvres et l'interaction entre les deux.

Hypothèse 2 : les pauvres dépendent de la biodiversité

Cette hypothèse est vraie – les pauvres dépendent de la biodiversité – mais il en va de même pour le reste de l'humanité. La biodiversité préserve les services vitaux d'origine écosystémique tels que la propreté de l'eau et la fertilité du sol, elle sous-tend la médecine moderne, elle contribue à atténuer le changement climatique et elle fournit le matériel génétique brut pour les variétés agricoles modernes. Néanmoins, les pauvres semblent être particulièrement dépendants :

- Un manque d'argent peut vouloir dire que l'utilisation directe des ressources biologiques – pour s'alimenter, se chauffer, comme remède ou comme abri – est la seule façon de satisfaire des besoins élémentaires. Il peut s'agir d'un phénomène présent toute l'année ou bien il peut être lié à des périodes de creux saisonnier pour les autres actifs. Il peut aussi se faire particulièrement sentir en période de stress – sécheresse, maladie, etc.
- Pour certaines personnes, la biodiversité est inextricablement liée à l'identité, la culture et la spiritualité. Elle fait donc partie intégrante de leur existence même. La majorité des gens pour qui c'est bien le cas relèvent de la catégorie des "pauvres" selon les définitions visées plus haut.
- Ce sont souvent les individus ou les ménages les plus pauvres ou les plus marginalisés qui sont les plus dépendants (femmes, enfants, castes inférieures, etc.).¹⁶
- Du fait de leur dépendance à l'égard de la biodiversité, les pauvres sont aussi les plus durement touchés par sa dégradation à laquelle ils sont très vulnérables.

La plupart des études ayant mis en lumière la dépendance des pauvres à l'égard de la biodiversité sont, cependant, très spécifiques au contexte. Il existe de nombreux cas isolés mais très peu de données quantitatives et encore moins d'éléments qui soient synthétisés au niveau local, régional ou national.¹⁷ Nous savons que les pauvres dépendent de l'agriculture : il est

estimé que 75 pour cent des plus pauvres du monde dépendent des moyens de subsistance agricoles, notamment les femmes rurales.¹⁸ Une pleine appréciation de la dépendance des pauvres à l'égard de la biodiversité exige donc de comprendre beaucoup mieux le rôle que joue la biodiversité dans les systèmes agricoles des pauvres. Cela exige aussi d'apprendre à mieux distinguer quels groupes de pauvres sont plus ou moins dépendants de tels ou tels éléments de la biodiversité.

Conclusion – Toute l'humanité dépend de la biodiversité pour les biens et services qu'elle fournit mais la dépendance des pauvres semble particulièrement marquée (bien qu'elle soit difficile à quantifier). Dans une large mesure, cette dépendance est liée au rôle que la biodiversité joue dans les systèmes agricoles des pauvres et au degré de résistance et d'adaptation aux changements environnementaux dont savent faire preuve les pauvres.

Hypothèse 3 : les pauvres sont responsables de la perte de biodiversité

La dépendance des pauvres à l'égard de la biodiversité s'accompagne théoriquement d'une forte motivation à la préserver. De fait, la plupart des sociétés traditionnelles ont des systèmes de croyance et des pratiques qui témoignent d'un tel intérêt et l'on peut trouver bon nombre d'exemples d'initiatives locales de conservation couronnées de succès. La gestion commune de la propriété s'est souvent avérée être un moyen efficace de conserver la biodiversité mais ces régimes se fissurent sous les pressions des processus de mondialisation, des politiques inappropriées et une foule de menaces exercées par des forces économiques et politiques plus vastes. La précarité des droits d'accès et d'occupation en matière de biodiversité font que les pauvres peuvent être poussés à la surexploitation en raison de l'impératif écrasant que présente la satisfaction des besoins immédiats. Bien souvent, les pauvres sont obligés de vivre sur les terres les plus marginales et les plus dégradées. Dans ces cas, les ressources sont d'ores et déjà dégradées et même un faible degré d'exploitation peut entraîner une perte définitive. Dans d'autres cas, pourtant, l'état de l'environnement ressemble beaucoup à un instantané dans le temps et une région qui peut sembler dégradée peut en fait faire partie d'un cycle d'exploitation et de régénérescence à long terme.¹⁹

16 Voir, par exemple, Prescott-Allen, R. et Prescott-Allen, C. (1982). *What's Wildlife Worth? Economic Contribution of Wild Plants and Animals to Developing Countries*. Londres, IIED-Earthscan ; Scoones, I., Melnyk, M. et Pretty, J.N. (1992). *The Hidden Harvest. Wild Foods and Agricultural Systems. A Literature Review and Annotated Bibliography*. IIED, Londres. Nasi, R. et Cunningham, T. (2001). *Sustainable Management of Non-Timber Forest Resources: A Review with Recommendations for the SBSTTA*. Montréal, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Rietbergen, S, Bishop, J et Mainka, S (2002) *Ecosystem Conservation: A neglected tool for poverty reduction*. Papier d'opinion du SMDD. IIED, Londres.

17 Cavendish, W (sans date). *How Do Forests Support, Insure and Improve the Livelihoods of the Rural Poor?* Note de recherche. CIFOR, Bogor. DFID (2002) *Wildlife and Poverty Study*. Department for International Development, Londres.

18 Voir, par exemple, McNeely, JA et Scherr, SJ 2003. *Ecoagriculture*. Washington: Island Press. DAC Pov Net 2003. *Draft framework for enabling pro-poor growth through agriculture*. OCDE-CAD Réseau sur la réduction de la pauvreté.

19 Winslow M, Shapiro B, Thomas R, et Shetty S (2004) *Desertification, Drought, Poverty and Agriculture: Research Lessons and Opportunities*. ICARDA, ICRISAT et Mécanisme mondial de l'UNCCD.

Le rôle de la pauvreté comme principal moteur de la perte de la biodiversité a été mis en avant dans le rapport Brundtland de 1987 – *Notre avenir à tous*. Ce rapport soutenait que les pays pauvres et les populations pauvres dégradent leur environnement par le biais d'une surexploitation des ressources naturelles. Le rapport du WWF *Root Causes of Biodiversity Loss* suggère que le problème est "le paradoxe des modèles de développement actuels" qui promeuvent le développement économique à partir des ressources naturelles aux dépens de la soutenabilité. Il soutient, toutefois, que la pauvreté n'est qu'un des nombreux facteurs qui perpétuent ces modèles. Des corrélations peuvent aussi être démontrées avec l'inégalité, la pression démographique, les modèles d'investissements internationaux et les régimes commerciaux ainsi que des politiques et des institutions inadéquates. Il existe aussi un débat considérable quant au rôle des riches dans l'accélération de la perte de la biodiversité : les membres plus riches d'une communauté ou d'un pays ont généralement plus de pouvoir pour s'approprier des ressources précieuses – bois d'œuvre, concessions touristiques, contingents de chasse, etc. ; les pays plus riches ayant des niveaux de consommation nettement plus élevés gouvernent la demande en ressources des pays pauvres (bois d'œuvre, poisson, vie et produits sauvages, etc).

Il convient aussi de signaler que les causes à l'origine de la perte de la biodiversité énoncées plus haut ont beaucoup de points communs avec les causes à l'origine de la pauvreté – inégalité et pouvoir, aide et régimes commerciaux, corruption et piètre gouvernance. La perte de biodiversité et la pauvreté sont deux problèmes associés plutôt qu'un simple lien de cause à effet. La qualité de la gouvernance semble revêtir une importance critique dans les deux cas. Des interventions sur les deux milieux ont le potentiel de se renforcer mutuellement.²⁰

Conclusion – La pauvreté peut contribuer à la perte de la biodiversité mais c'est seulement un facteur parmi d'autres. La question de savoir si les pauvres conservent ou au contraire surexploitent la biodiversité dépend des circonstances et du contexte précis – et tout particulièrement de l'influence des facteurs extérieurs de

gouvernance ; il ne s'agit nullement d'une question à laquelle on peut répondre par une généralisation.

4.2 La conservation et les pauvres

Hypothèse 4 : les activités de conservation lèsent les pauvres

La question de savoir si les activités de conservation lèsent ou non les pauvres dépend beaucoup du type d'approche de la conservation qui est utilisé et du groupe de "pauvres" auquel il est fait référence. L'essentiel du débat actuel sur les liens entre conservation et pauvreté porte sur les impacts négatifs que l'établissement et la maintenance des aires protégées ont sur les populations autochtones et autres communautés locales.²¹ Les aires protégées ont, dans certains cas, entraîné une perte ou une réduction de l'accès aux terres et aux ressources, une relocalisation forcée²²; la destruction des récoltes, du cheptel et des villages ; des amendes et même des pertes de vies humaines. Les aires protégées ayant fait l'objet d'une procédure d'appropriation officielle sont dans bon nombre de cas gérées et gouvernées *manu militari* et les pratiques traditionnelles y sont proscrites. "Les parcs et les aires protégées sont historiquement impliqués dans les conditions de pauvreté et de sous-développement qui les entourent".²³ Tout récemment, le cœur du débat s'est porté sur les activités des grandes ONG internationales de conservation (appelées BINGO²⁴) et leur impact sur les populations autochtones – débat alimenté par un article récemment paru dans le magazine *WorldWatch*²⁵ et par les réactions qu'il a suscitées.²⁶

Les aires protégées ne sont pas nécessairement mauvaises pour les pauvres. Certaines aires protégées ont réussi à générer des revenus non négligeables par le biais du tourisme. Dans certains cas, ce revenu a été partagé directement avec les communautés locales alors que dans d'autres, la présence de touristes a stimulé le développement de petites entreprises locales et offert d'autres sources génératrices de revenu. Et toutes les aires protégées ne se traduisent pas nécessairement par des expropriations des communautés résidentes ou par des applications forcées suivant les voies hiérarchiques. Il y a des cas où des groupes locaux eux-mêmes ont demandé qu'une aire soit officiellement protégée afin de

20 Voir, par exemple, le *Environmental Sustainability Index 2005* qui démontre qu'il existe une forte corrélation entre les pays ayant une mauvaise gouvernance et les environnements précaires. Voir aussi Grindle, M. 2002, 'Good Enough Governance: Poverty Reduction and Reform in Developing Countries', Kennedy School of Government, Harvard University, Cambridge qui met en exergue le rôle qu'a la bonne gouvernance dans la réduction de la pauvreté.

21 Voir, par exemple, Adams (2004) *op cit.* ; Anderson et Grove (1987) *Conservation in Africa: People, Politics and Practice*, Cambridge University Press, Cambridge ; Brechin, S et al. (2004) *Contested Nature: Promoting International Biodiversity Conservation with Social Justice in the Twenty-first Century*. Earthscan, Londres. Chatty, D. et Colchester, M. (2002) *Conservation and mobile indigenous people: Displacement, forced settlement and sustainable development*. Oxford, Berghahn Press. Colchester, M. (1994) *Salvaging Nature*: UNRISD Discussion Paper 55 Genève ; Ghimire, K et Pimbert, M (1995) *Conservation and Social Change*, Earthscan, Londres ; Hulme, D et Murphree, M (2001) *African Wildlife & Livelihoods* Hulme, James Currey Oxford. West P et

Brechin S (1991) *Resident Peoples and National Parks*, University of Arizona Press, Tucson.

22 Voir, par exemple, Cernea & Schmidt-Soltau 2003. The end of forced resettlements for conservation: Conservation must not impoverish people, *Policy Matters* 12: 42-51; Colchester (1994).

23 Voir Brockington et al. (2005) 'Conservation, Human Rights and Poverty Reduction: A progress report of an ongoing debate', *Conservation Biology*, 19(4) pour obtenir une synthèse de la littérature sur les impacts sociaux des aires protégées.

24 Big International NGOs ou Grandes ONG internationales – c.à.d. essentiellement celles qui sont basées aux Etats-Unis et en Europe.

25 Chapin, M (2004) *A Challenge to Conservationists*. *WorldWatch Magazine*.

26 L'article de Chapin, bien qu'il ait fait l'objet de maintes critiques pour ses inexactitudes, incitait bon nombre d'organisations à réexaminer leurs politiques sur les populations autochtones et a donné lieu à des promesses de remédier aux injustices flagrantes (y compris, tout récemment lors du Sommet des Nations Unies de juin 2005).

préservé des ressources précieuses de la cupidité des “gens de l’extérieur” (par ex. à Hawaï)²⁷ ou encore des cas où les communautés locales et les gouvernements ont conclu un partenariat afin de “co-gérer” une zone ou une ressource.²⁸ Les aires protégées peuvent aussi englober des territoires autochtones ou autres aires conservées par la communauté (ACC) qui prodiguent des avantages écologiques, culturels et spirituels aux populations locales. Un problème clé, par conséquent, tient à l’idée fautive que le terme “aire protégée” implique une zone où les populations sont écartées (de force au besoin) de la nature. Dans notre examen des liens entre les aires protégées et les pauvres, nous devons décortiquer le concept “d’aires protégées” et aussi tenir compte de la multiplicité des contextes dans lesquels elles sont établies. Des travaux par Care, l’UICN et d’autres²⁹ nous aideront à clarifier les impacts tant positifs que négatifs des aires protégées.

Il existe aussi une idée fautive selon laquelle la conservation implique nécessairement une approche exclusive de la préservation ou de la protection et qu’elle concerne avant tout les aires protégées. Ce préjugé découle en partie du fait que l’intérêt des organismes internationaux de conservation (et les flux financiers associés) ont, de par tradition, souvent porté sur les gros animaux sauvages très charismatiques (les éléphants, les rhinocéros, les tigres et les pandas) et sur les espèces, habitats et écosystèmes rares ou menacés, et en particulier les aires protégées. La préservation n’est toutefois qu’une option dans toute une panoplie de stratégies de conservation, même s’il s’agit d’une stratégie de dernier recours à laquelle il est trop souvent fait appel en tant que stratégie première. En fait, la plupart des efforts de conservation actuels interviennent à l’extérieur des aires protégées, dans des mosaïques complexes de terres communautaires, privées et publiques, où les écologistes n’ont pas d’autres options que d’établir un partenariat efficace avec les propriétaires terriens pour veiller à ce que les travaux de conservation s’inscrivent bien dans le cadre des priorités de développement local.

Conclusion – Les impacts des activités de conservation ne sont pas répartis uniformément. Certaines formes de conservation peuvent avoir des répercussions négatives sur les pauvres. D’autres peuvent être propices aux pauvres ou même être amorcées par les pauvres eux-mêmes. Là encore, les facteurs de gouvernance semblent revêtir une importance critique.

27 Présentation faite lors de la manifestation parallèle IIED/TILCEPA sur la gouvernance des aires protégées à Montecatini en juin 2005.

28 Voir Borrini-Feyerabend G. *et al.* (2004) *Sharing power. Learning by doing in co-management of natural resources throughout the world.* IIED et UICN. Londres IIED, UK.

29 Voir, par exemple, <http://www.social-impact-of-conservation.net/>; Care International envisage de passer en revue les coûts et avantages des aires protégées dans certains pays désignés d’Afrique et d’Asie, alors que l’UICN explore le développement d’outils pour permettre aux responsables d’aires protégées d’évaluer pleinement les divers impacts socio-économiques.

30 DFID (2002) *op cit.*

Hypothèse 5 : les pauvres peuvent miner les efforts de conservation

Les organismes de conservation ont souvent été instamment priés de s’attaquer à la pauvreté en partant du principe que les pauvres peuvent saper les efforts de conservation : “Beaucoup d’argent est encore investi dans le domaine de la conservation sans vraiment tenir compte des considérations liées à la pauvreté et aux moyens de subsistance, alors qu’il est de plus en plus reconnu que la pauvreté et la mauvaise gouvernance sont deux des menaces sous-jacentes les plus cruciales pour la conservation”.³⁰ Il existe de nombreux exemples où des communautés mécontentes ont torpillé des projets de conservation, tué des animaux sauvages etc. en raison d’un sentiment de privation de droits – ou parce que les bêtes sauvages avaient détruit leur récolte ou mangé leur bétail. Le désir d’impliquer la population locale pour “mieux pratiquer la conservation” était le raisonnement à l’origine de bon nombre de projets de “conservation communautaire” et projets “intégrés de conservation et de développement”.³¹

Toutefois, les avis sont partagés quant à la question de savoir si la conservation est immanquablement vouée à l’échec si elle ne tient pas compte des besoins humains ou sûre de réussir si elle s’en soucie. Brockington (2003), prenant l’exemple du Parc animalier de Mkomazi en Tanzanie, soutient qu’il est parfaitement possible de réaliser des objectifs de conservation sans impliquer les communautés locales – à condition de se moquer des impacts qu’ils peuvent avoir sur elles.³² Pendant ce temps, les critiques des projets de conservation communautaire estiment que la participation des populations locales détourne l’attention des véritables objectifs de conservation – les critères scientifiques sont en fait édulcorés par des critères sociaux et autres critères politiques et économiques associés.³³

Ces dernières années, l’argument en faveur de la participation des pauvres aux efforts de conservation est passé d’une approche fondée sur les besoins à une approche fondée sur les droits : même s’il n’est pas nécessaire d’impliquer les populations locales afin de “mieux pratiquer la conservation” et de répondre à leurs besoins élémentaires, le respect de leurs droits au foncier, aux ressources et à une identité culturelle etc. est un point de départ non négociable de toute activité qui les concerne – avec et y compris les initiatives de conservation.

31 Voir, par exemple, Anderson et Grove (1987) *op cit.*, Kemf, E (1993) *The Law of the Mother* Sierra Club Books, San Francisco ; Pye-Smith, C., Borrini-Feyerabend, G. avec R. Sandbrook (1994), *The Wealth of Communities*, Earthscan, Londres.

32 Brockington, D (2003) ‘Injustice and conservation – Is “local support” necessary for sustainable protected areas?’, *Policy Matters* 12: 22-30.

33 Voir, par exemple, Spinage, C. (1998) ‘Social change and conservation misrepresentation in Africa.’ *Oryx* 32(4): 265-276. Oates, J (1999) *Myth and Reality in the Rainforest*, University of California Press.

Conclusion – A moins que des priorités différentes soient reconnues en termes de biodiversité et d'incitations à la conservation, bien souvent les populations locales seront inévitablement perçues comme "des saboteurs" des efforts de conservation et il est fort possible qu'elles en arrivent là. Les populations locales ont besoin d'être motivées pour conserver les aspects de la biodiversité qui sont particulièrement importants pour leurs moyens de subsistance pour pouvoir arriver à susciter un soutien public plus général à long terme en faveur de la protection de la biodiversité menacée à l'échelle mondiale.³⁴

4.3 Biodiversité et réduction de la pauvreté

Hypothèse 6 : La biodiversité n'a rien à voir avec la réduction de la pauvreté

A la section 5.1, nous mettons en évidence la dépendance des pauvres vis-à-vis de la biodiversité et le rôle que la biodiversité peut jouer pour combler des lacunes, offrir un filet de sécurité et fournir un moyen de satisfaire des besoins élémentaires sans argent ou autres actifs commercialisables. Il ne fait aucun doute que la biodiversité soutient les pauvres. Toutefois, la question de savoir si elle peut réellement les aider à sortir de la pauvreté est discutable.³⁵ L'étude du DFID intitulé *Wildlife and Poverty Study*, par exemple, observe que les interventions de réduction de la pauvreté basées sur la vie sauvage n'ont guère de chance d'avoir un impact significatif sur les pauvres si ce n'est certains groupes très spécifiques – en l'occurrence les habitants de la forêt ; ceux qui vivent à l'intérieur ou à proximité des aires protégées ; ceux qui vivent dans des zones riches en animaux sauvages mais à faible potentiel agricole ; ceux implantés dans des lieux au potentiel touristique élevé.

Inversement *World Resources 2005* souligne que "le revenu tiré des écosystèmes peut agir comme un tremplin fondamental dans l'autonomisation économique des pauvres". La biodiversité peut être un atout important pour la création de petites entreprises ou autres opportunités génératrices de revenu, mais du fait des énormes déficits de pouvoir et de leur éloignement des marchés, les pauvres n'ont bien souvent accès qu'à des ressources de faible valeur – tout au moins à un niveau qui soit commercialement exploitable. Les ressources de haute valeur – bois d'œuvre, espèces sauvages prisées, paysages à potentiel touristique élevé – sont souvent accaparées par des intérêts plus puissants, bien connectés ou encore conservées jalousement par ces

intérêts.³⁶ Tout récemment, un certain nombre d'initiatives ont été élaborées afin de générer des paiements pour les services environnementaux, y compris la conservation de la biodiversité. Certains efforts semblent offrir un potentiel de réduction de la pauvreté – bien que les écarts d'impacts sur les différents groupes de "pauvres" soulèvent encore des préoccupations.³⁷ Et comme pour toute "histoire à succès" ayant un contexte très spécifique, un grand défi consiste à savoir comment démultiplier ces initiatives et les répliquer à grande échelle. Globalement, il convient de faire une distinction entre la conservation de la biodiversité comme moteur de la réduction de la pauvreté et la biodiversité en tant que ressource pour la prévention de la pauvreté – des objectifs qui sont tous les deux parfaitement louables.³⁸

Le manque de clarté concernant le rôle de la biodiversité dans la réduction de la pauvreté peut être démontré par les ordres du jour changeants des agences internationales de développement. Jusqu'à récemment, la conservation de la biodiversité faisait partie intégrante du programme principal d'activités des agences de bailleurs en quête de développement durable. Le recentrage du discours du développement sur la *réduction de la pauvreté* depuis la fin des années quatre-vingt-dix – comme décrit plus haut – signifie, néanmoins, que dans bon nombre de cas, la conservation de la biodiversité a depuis été écartée de l'ordre du jour du développement. Elle n'est pas perçue comme ayant un rapport direct sur la réduction de la pauvreté : elle est perçue comme étant à trop long terme, trop incertaine dans ses résultats et leur distribution parmi les pauvres, trop exigeante d'un point de vue technique et, de surcroît, elle se prête mal à de véritables initiatives de démultiplication ou aux pressions politiques en amont.

Ce manque d'intérêt ne se limite pas seulement à la biodiversité – d'un point de vue général, la position de l'environnement a rapidement régressé aux rangs de l'ordre du jour du développement. Ceci s'explique en partie par les modifications apportées aux mécanismes d'octroi d'aide. De plus en plus de donateurs se détournent du soutien aux "projets" et fournissent un soutien budgétaire aux gouvernements des pays en développement – à dépenser en fonction des priorités du gouvernement. Ces priorités sont le plus souvent articulées dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), lesquels sont rares à faire figurer en haut de l'affiche la biodiversité ou l'environnement.³⁹ Ceci tient en partie au fait que les biens et services liés à

34 Scherr (2003) *Hunger, Poverty and Biodiversity in Developing Countries*.
http://www.futureharvest.org/news/hunger_poverty.html
Consulté le 1.8.05

35 Par exemple, voir Cavendish (sans date) *op cit*.

36 Mais il existe indéniablement des exemples spécifiques aux quatre coins du monde de pauvres qui obtiennent des droits plus sécurisés sur la biodiversité et qui deviennent capables de s'engager dans des entreprises rémunératrices, y compris le tourisme, le négoce

d'animaux sauvages, etc.

37 Voir Grieg-Gran, M et Bishop J in Roe, D (2004) *The MDGs and Conservation*. IIED, Londres.

38 Cet argument est formulé par Angelsen et Wunder (*op cit*) dans le contexte des PFNL mais il s'applique tout aussi bien à la biodiversité.

39 Voir par exemple Bojo, J et Reddy, R.C. (2002) *Poverty Reduction Strategies and Environment* Environment Department Paper no 86, Banque mondiale, Washington DC.

la biodiversité ne sont pas reflétés dans les comptes nationaux et tendent donc à être ignorés. Cela s'explique aussi – comme évoqué plus haut – par le manque de données agrégées et qualitatives sur l'importance de la biodiversité pour les pauvres.⁴⁰

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement fournissent actuellement un cadre directeur pour le développement international. La biodiversité peut apporter une contribution vitale à la réalisation des OMD – notamment ceux qui sont associés à la faim, la santé et la soutenabilité de l'environnement – mais d'autres interventions seraient peut-être plus efficaces pour atteindre ces objectifs. Et malgré plus d'une décennie de réflexion sur le développement durable, l'environnement reste isolé pour en faire l'un de huit objectifs au lieu de l'intégrer dans chacun d'eux. Au sein de l'objectif concernant l'environnement figurent trois cibles et seulement la moitié de l'une de ces cibles traite de la perte de biodiversité : "Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; et *inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales*" (Objectif 9). Non seulement il n'est reconnu aucun lien entre l'environnement et les autres objectifs, mais encore à l'intérieur même de cette cible, il n'est reconnu aucun lien entre ses deux composantes – à savoir que l'intégration des principes de développement durable s'impose pour inverser les pertes environnementales.⁴¹

La confusion quant à la pertinence de la biodiversité pour la réduction de la pauvreté est aussi liée à l'incertitude quant à la relation entre la biodiversité et les services d'origine écosystémique. L'Évaluation des écosystèmes du Millénaire récemment publiée constate "Dans toutes les régions, et en particulier en Afrique sub-saharienne, l'état et la gestion des services d'origine écosystémique est un facteur dominant pour influencer les perspectives de réduction de la pauvreté". Il est toutefois difficile de déterminer quel degré et quelle sorte de biodiversité il faut pour engendrer ces services.

Conclusion – Un manque de données quantitatives – notamment au niveau national – fait qu'il est difficile de contester l'idée que la biodiversité n'a rien à voir avec la réduction de la pauvreté. En général, les politiques de réduction de la pauvreté reposent sur l'agriculture – aussi bien au niveau des ménages pour soutenir les moyens de subsistance et les opportunités génératrices de revenu des petits agriculteurs qu'au niveau national par le biais du potentiel qu'offre l'agriculture pour piloter la croissance économique. Pour mieux plaider en

faveur de la biodiversité pour la réduction de la pauvreté, il faut énoncer plus clairement les liens entre la biodiversité et l'agriculture et entre la biodiversité et les services d'origine écosystémique (ceux qui soutiennent l'agriculture et ceux qui engendrent d'autres bénéfices).

Hypothèse 7 : les activités de réduction de la pauvreté peuvent entraîner une perte de biodiversité

Nous avons signalé plus haut que la pauvreté n'est qu'un des facteurs qui engendrent la perte de la biodiversité. Par conséquent, la réduction de la pauvreté ne pourra déboucher sur la conservation de la biodiversité que si les autres facteurs moteurs sont aussi traités. Mais la réduction de la pauvreté peut-elle réellement *contribuer* à la perte de biodiversité ? Bon nombre d'observateurs sont troublés par l'impact que les modèles actuels de développement économique – au nom de la réduction de la pauvreté – ont sur la biodiversité.⁴² L'agriculture – axe pivot des stratégies de développement rural des 50 dernières années – a de plus en plus empiété sur des zones jusqu'alors non cultivées, alors que les industries forestières et piscicoles ont "érodé" les stocks naturels parfois à la limite de l'épuisement. Sanderson (2005) souligne des préoccupations particulières liées aux impacts potentiels de la libéralisation des échanges agricoles sur la biodiversité. Les infrastructures aussi, si elles sont vitales pour la croissance économique, ont souvent un impact dévastateur sur l'environnement. La construction de routes en particulier, si elle offre aux communautés pauvres un meilleur accès aux marchés, aux écoles, aux hôpitaux, etc. implique aussi un taux de défrichement non négligeable, entraîne un morcellement de l'habitat et ouvre de nouvelles zones à l'exploitation des ressources – non seulement par les populations locales mais aussi par des immigrants et par des sociétés commerciales.

La relation entre le développement économique et la qualité de l'environnement peut être illustrée au moyen de la courbe environnementale de Kuznets (ECK en anglais). Celle-ci fait ressortir que la qualité de l'environnement recule au fil de l'augmentation du revenu et ce jusqu'à ce que le revenu atteigne un certain niveau. Il est difficile de cerner avec précision dans quelle mesure cette relation s'applique à la biodiversité, mais l'économiste Tim Swanson met en exergue l'incompatibilité manifeste entre biodiversité et développement : "les Etats qui jouissent d'une richesse matérielle élevée ont peu de richesse en termes de biodiversité et inversement".⁴³

40 Toutefois, il est notable que les évaluations participatives de la pauvreté, qui devaient permettre d'identifier les priorités des SRP, reflètent souvent les préoccupations des pauvres en termes de pertes environnementales et de dépendances à cet égard. Il se peut que le problème soit lié à ceux qui interprètent ces EPP.

41 La promotion du rôle de l'environnement dans la réalisation des OMD est le centre d'intérêt du Poverty Environment Partnership.

42 Voir, par exemple, A. Wood, P. Stedman-Edwards et J. Mang,

éditeurs. 2000. *The Root Causes of Biodiversity Loss*. World Wildlife Fund et Earthscan Publications Ltd., Londres, UK., Sanderson, S et Redford, K (2003) Contested relationships between biodiversity conservation and poverty alleviation. *Oryx* 37 (4); Sanderson S (2005) Poverty and Conservation: The new century's "peasant question"? *World Development* 33(2).

43 In Koziell et Saunders (2001) *Living Off Biodiversity: Exploring Livelihoods and Biodiversity Issues in Natural Resources Management*, IIED, Londres.

L'impact de la réduction de la pauvreté sur la biodiversité au niveau local est tout aussi ambigu. Tout comme il est difficile de déterminer si les pauvres dégradent leur environnement *parce qu'ils sont pauvres*, il n'existe guère d'éléments permettant de prouver que la hausse des revenus affecte la façon dont les pauvres exploitent les ressources naturelles. Les questions de gouvernance, de sécurité foncière et d'accès aux ressources auront probablement beaucoup plus d'incidence sur la façon dont les habitants surexploitent aujourd'hui ou conservent pour demain.⁴⁴

5. Pour aller de l'avant – le rôle du Groupe d'apprentissage sur la pauvreté et la conservation

D'ores et déjà, nous pouvons identifier plusieurs domaines clés où nous manquons de preuve pour confirmer ou réfuter des hypothèses quant à l'existence de liens :

- Agrégat des liens au niveau national : la conservation de la biodiversité contribue-t-elle à un gain ou à une perte net(te) pour les caisses de l'Etat ? Est-ce que cela varie beaucoup d'un pays à l'autre ? Nous ne disposons pas des données requises pour répondre à cette question. Dans sa publication "Richesse des nations" (1995), la Banque mondiale évalue les produits de la nature (bois d'œuvre, etc) mais pas les services d'origine écosystémique. Comment la biodiversité se traduit-elle dans les bilans environnementaux ?
- Quels sont les différents coûts et bénéfices que présentent les aires protégées et autres approches de la conservation ? De toute évidence, la conservation a des coûts associés, aussi bien en termes directs, par ex. le coût de gestion de systèmes d'évaluation de la pauvreté mais aussi en termes indirects, à savoir le coût d'opportunité associé à l'utilisation de terres protégées pour les moyens de subsistance locaux et autres opportunités économiques. Toutefois, les avantages peuvent aussi être significatifs or même les avantages quantifiables (par ex. le tourisme) ne semblent pas avoir été mesurés à ce jour. L'étude du PEP concluait qu'un manque de connaissances flagrant concerne l'économie répartitive des bénéfices de la biodiversité, particulièrement sous de nouvelles formes de

Conclusion – Les modèles historiques de développement rural – basés sur la production de marchandises de première nécessité – n'ont guère donné de bons résultats en termes de biodiversité mais dans bien des cas, ils n'ont pas marché pour les pauvres non plus. Les approches novatrices en matière de réduction de la pauvreté qui sont fondées sur le savoir local, les institutions et les procédés sont vitales à la fois pour réaliser les OMD et pour s'attaquer à la perte de biodiversité.⁴⁵

paiements pour services environnementaux (PSE).

- Combien et quelle sorte de biodiversité faut-il pour réellement contribuer à la réduction de la pauvreté ? Et combien de perte de biodiversité pouvons-nous supporter au nom de la réduction de la pauvreté ? Comment les efforts de préservation de la biodiversité devraient-ils être hiérarchisés, sachant que de nouvelles pertes de biodiversité sont inévitables ?
- Quels sont les groupes de "pauvres" qui sont plutôt plus ou plutôt moins dépendants de la biodiversité ? Quel est le véritable chevauchement spatial entre les pauvres et la biodiversité ?
- L'un des apports les plus concrets de la biodiversité à la réduction de la pauvreté semble être la fourniture de services d'origine écosystémique.⁴⁶ Le lien entre le nombre d'espèces et l'étendue de l'habitat avec la fourniture de services écosystémiques est toutefois peu clair. Combien faut-il de biodiversité pour en avoir assez ?

Le Groupe d'apprentissage sur la pauvreté et la conservation entend synthétiser les connaissances existantes et les résultats des nouvelles recherches dans le contexte de ce cadre conceptuel afin de consolider ce que nous savons et de clarifier les points où il existe des lacunes ou des contradictions. Il produira une bibliographie commentée et ouverte à tous ; il analysera

44 Voir, par exemple, Grimble R. et al (2002), *Poor people and the environment: issues and linkages*, Natural Resources Institute ; Angelsen A. et Wunder S., (2003) *op cit* ; Reed, D. (2001). *Poverty is not a number, the environment is not a butterfly*, WWF MPO, Washington DC. Gutman P. (2001). *Forest conservation and the rural poor: A call to broaden the conservation agenda*, WWF.

45 Voir, par exemple, Bigg et Satterthwaite (2005) *How to Make Poverty History – The Role of Local Institutions in Meeting the MDGs*, IIED, Londres.

46 Voir la synthèse sur l'Évaluation des écosystèmes du Millénaire et les rapports sur la biodiversité.

des études de cas ; il créera un forum électronique pour identifier et débattre des problèmes clés et développer des thèmes de recherche ; enfin et surtout, il aidera à établir un lien entre les différents groupes, projets, réseaux et initiatives qui travaillent actuellement sur les relations entre conservation et pauvreté dans les différentes régions du monde.⁴⁷

Un manque général de données cohérentes, d'informations, de savoir et de débat informé alimente le

fossé et/ou le désaccord qui fait périodiquement surface entre ceux qui travaillent sur la réduction de la pauvreté et ceux qui œuvrent à la conservation de la biodiversité (et ceux qui observent la dynamique entre conservation et pauvreté). Nous espérons que le processus du Groupe d'apprentissage ira loin pour tisser des liens et fournir une plate-forme pour le partage de connaissances, la discussion d'hypothèses et l'établissement d'un consensus autour d'initiatives clés.

⁴⁷ Voir le document structurel du Groupe d'apprentissage pour obtenir un complément d'information sur le type et la portée des activités prévues.

Groupe d'apprentissage sur la pauvreté et la conservation

Le Groupe d'apprentissage sur la pauvreté et la conservation est une initiative coordonnée par l'IIED et financée par la Fondation Ford. Le Groupe d'apprentissage entend se pencher sur un certain nombre de problèmes :

- L'écart qui semble se creuser entre les agents de la conservation et du développement et les décideurs quant à la façon de lier la conservation de la biodiversité à la réduction de la pauvreté – et la question de savoir si cette démarche est opportune ;
- Le risque de duplication des efforts déployés par un certain nombre d'organisations différentes qui se battent indépendamment pour établir un lien entre la conservation et la réduction de la pauvreté ;
- L'absence de forum reconnu par le biais duquel les participants issus de différents milieux pourraient participer sur un pied d'égalité à un échange de vues et à une analyse de l'expérience naissante en matière de liens entre la conservation et la pauvreté et à l'identification des manques de connaissance et des besoins de recherche.

Le but du Groupe est donc de promouvoir l'apprentissage sur les liens possibles entre la conservation et la pauvreté au sein des différentes communautés étudiées et entre elles.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter

Dilys Roe
International Institute for Environment and Development (IIED)
3 Endsleigh Street
London WC1H 0DD
UK
www.iied.org
dilys.roe@iied.org



Groupe d'apprentissage sur la pauvreté et la conservation